

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 août 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 août 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Monique BALDUCHI

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 71

**Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) – Patrick MEGE (suppléant) - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patrick LEDOUX – Eric LYOBARD (suppléant) – Alain GRIOL (suppléant) Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Annelise FAREL - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Eliane GAUTHIER (suppléante) - Jacques NIVON

**Etaient absents ou excusés : 33**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien ROUSTAN - Georges ROMEO - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONToux - Didier ROUSSELLE Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

**Excusés ayant donné pouvoir : 9**

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL – Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Pascal CIRER METHEL - Pierre COMBES a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Jacques NIVON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

**Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil**

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

**Politique du logement et du cadre de vie**

**139-2022 Autorisation de signature de la convention relative à la mise en place d'un outil de plateforme numérique d'observation des copropriétés sur le territoire de la CCBDP**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16 II 2° relatif à la compétence politique du logement et du cadre de vie ;

**Vu** le Code la construction et de l'habitation, article L.366-1, qui définit les missions de l'ADIL notamment celles d'informations et de conseils auprès du public ;

**Considérant** que la CCBDP, dans le cadre de la conduite de l'étude habitat (étude pré-opérationnelle d'opération programmée, préfigurant un PLH) souhaite disposer d'un outil d'observation des copropriétés, fiable, complet et évolutif permettant d'améliorer la connaissance de son parc de copropriétés, de développer des fonctions de veille continue en vue, notamment, de détecter des évolutions négatives et de repérer des copropriétés fragiles nécessitant des interventions ciblées pour l'ensemble de son territoire ;

**Considérant** que l'ADIL de la Drôme a développé un outil d'observation participatif WEB OLHAF (Observatoire local de l'habitat et du foncier) sur le thème des copropriétés et que la structuration de cet observatoire portera, d'une part, sur un accès à OLHAF comme outil pré-opérationnel, de visualisation des copropriétés sur un fond géographique permettant d'orienter l'action publique et privée de rénovation ou de renouvellement urbain et, d'autre part, sur la mise en place d'un dispositif collaboratif, consultable via l'application OLHAF et aisément appropriable par les partenaires de la CCBDP ;

**Considérant** le projet de convention établi entre l'ADIL et la CCBDP relatif à la mise en place de cet outil de plateforme numérique d'observation des copropriétés sur le territoire de la CCBDP selon les objectifs précités ;

**Considérant** que l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) accompagne les dispositifs de veille et d'observation des copropriétés à hauteur de 50 % du montant HT du projet ;

**Considérant** le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	TAUX	MONTANT
Adhésion OLHAF	4 932 €	Anah	50 %	2 466 €
		Autofinancement CCBDP	50 %	2 466 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 932 €</b>		<b>100 %</b>	<b>4 932 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 71**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**D'APPROUVER** la convention OLHAF avec l'ADIL pour une durée de 3 ans (2022-2023-2024) ;

**D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention et à solliciter un financement auprès de l'Anah ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 06/09/2022

Mise en ligne le : 08/09/2022

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE

